



# AVIS PUBLIC

## PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2025-737

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 18 février 2025 a été adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT N° 2025-737 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2017-519 SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES**

L'objet de ce règlement est de modifier le *Règlement n° 2017-519*, afin de remplacer le délai de « 3 jours ouvrables » prévu à l'article 43 par un délai de « 3 jours ».

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca).

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 20 février 2025

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)